

# PASSERELLE

BULLETIN DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES  
SUR LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES AU QUÉBEC

>>> Ce numéro regroupe les principales données concernant la situation des adultes ayant une incapacité liée à un trouble du développement au Québec. Ces données sont tirées de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012*.

## UN PORTRAIT DES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ LIÉE À UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT AU QUÉBEC

Lucie Dugas et Damien Huntzinger  
Collaboration de Lucie Sarrazin

L'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2012 offre un large éventail de données portant sur la participation sociale des adultes ayant une incapacité au Québec. Ce numéro réunit les principales données sur les adultes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à un trouble du développement afin de présenter un portrait spécifique de leur participation sociale.

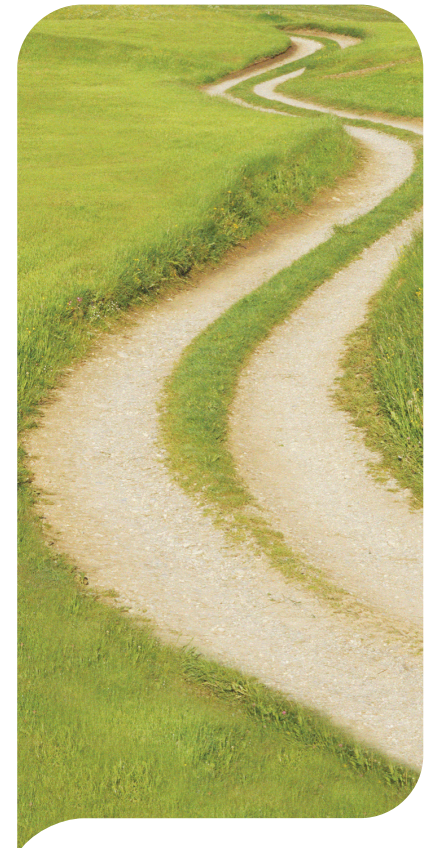
## >>> L'identification de la présence d'un trouble du développement dans l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012*

L'ECI est une enquête réalisée par Statistique Canada en 2012 à partir d'un échantillon de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011. La population de l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans et plus vivant en ménage privé<sup>1</sup> dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée et qui vivaient au Canada au moment du recensement de 2011.

Selon l'ECI, le trouble du développement est un problème ou un trouble diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, et ce, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclarées par la personne. Les troubles du développement comprennent ainsi la déficience intellectuelle et les troubles du spectre de l'autisme.

Plusieurs autres types d'incapacité sont identifiés dans l'ECI en plus du trouble du développement et ceux-ci ne sont pas mutuellement exclusifs. Cela signifie que la présence d'un trouble du développement n'exclut pas la présence d'une seconde incapacité de nature différente.

1 Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier pour les groupes plus âgés.



OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

*conjuguer*  
nos forces

.....  
*Passerelle* est une publication de l'Office des personnes handicapées du Québec. L'objectif poursuivi par ce bulletin est de diffuser les résultats les plus récents d'enquêtes et de recherches portant sur la situation des personnes handicapées et leur participation sociale.  
.....

## >>> La prévalence de l'incapacité liée à un trouble du développement au Québec en 2012

Au Québec, 0,4 % de la population de 15 ans et plus présente une incapacité liée à un trouble du développement, soit environ 22 640 personnes. Cette prévalence varie significativement selon le sexe (tableau 1). Les hommes sont ainsi proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir une incapacité liée à un trouble du développement (0,4 % c. 0,3 %).

**TABLEAU 1**  
TAUX D'INCAPACITÉ LIÉE À UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT SELON LE SEXE, QUÉBEC 2012

	%	POPULATION ESTIMÉE
Hommes	0,4	13 780
Femmes	0,3	8 860
<b>TOTAL</b>	<b>0,4</b>	<b>22 640</b>

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité*, Statistique Canada, 2012.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

Près des deux tiers (66 %) des personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement présentent de graves limitations en raison de cette incapacité, soit 14 900 personnes, tandis que les limitations sont moins graves pour 7 740 personnes (34 %).

## >>> L'incapacité liée à un trouble du développement chez les adultes et ses répercussions sur leur participation sociale

### LES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ LIÉE À UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT SONT PLUS SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE SOCIALE QUE CELLES AYANT UN AUTRE TYPE D'INCAPACITÉ

En 2012, 18 % des personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement appartenaient à un ménage vivant sous le seuil de faible revenu, ce qui est une proportion similaire à celle observée chez les personnes ayant un autre type d'incapacité (16 %). Toutefois, la proportion de personnes comptant sur les prestations d'assistance sociale comme source du revenu personnel est nettement plus élevée chez les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement que chez celles ayant un autre type d'incapacité (64 % c. 12 %).

### CONDITION DU DOMICILE

Les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement sont, en proportion, moins nombreuses que celles présentant un autre type d'incapacité à vivre dans un logement qui ne nécessite qu'un entretien régulier (55 % c. 65 %). Elles sont par contre plus susceptibles que les personnes ayant un autre type d'incapacité de résider dans un logement en moins bonne condition, c'est-à-dire nécessitant des réparations mineures (33 % c. 27 %) ou majeures (11 % c. 9 %).

### LA GRANDE MAJORITÉ DES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ LIÉE À UN TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT A BESOIN D'AIDE POUR ACCOMPLIR SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'aide pour les activités de la vie quotidienne (AVQ) inclut les soins personnels (se laver, s'habiller, prendre ses médicaments ou se déplacer à l'intérieur de la résidence ou encore pour les soins infirmiers spécialisés) et les activités domestiques (préparer des repas, faire des travaux ménagers courants ou de gros travaux ménagers, se rendre à un rendez-vous, faire des courses ou s'occuper des finances personnelles). Il apparaît que la grande majorité (88 %) des personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement a besoin d'aide pour accomplir au moins une de ces activités (c. 74 % des personnes ayant un autre type d'incapacité). Près des deux tiers (65 %) d'entre elles ont des besoins non comblés à cet effet, soit parce qu'elles ont besoin d'aide additionnelle pour réaliser leurs AVQ ou parce qu'elles ne reçoivent aucune aide en cette matière. Cette proportion est significativement plus élevée que celle observée parmi les personnes ayant un autre type d'incapacité (56 %).

## FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Selon l'ECL, près du tiers (32 %) des personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement fréquentaient un établissement d'enseignement en 2012 ou en ont fréquenté un depuis septembre 2011 comparativement à 11 % des personnes qui ont un autre type d'incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement fréquentant un établissement d'enseignement, les trois quarts (75 %) sont inscrites à une école primaire, intermédiaire ou secondaire et 25 % fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire (école de métiers, collège, cégep, autre établissement non universitaire et université). Le portrait est inversé chez les personnes ayant un autre type d'incapacité alors que 22 % fréquentent une école primaire, intermédiaire ou secondaire et 78 %, un établissement postsecondaire.

## ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement qui sont en âge de travailler (15 à 64 ans) s'avèrent peu actives sur le marché du travail. En effet, 16 % d'entre elles occupent un emploi comparativement à 42 % des personnes ayant un autre type d'incapacité. On observe un écart similaire au regard du taux d'activité alors que seulement près du quart (24 %) des personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement sont actives sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'elles occupent un emploi ou sont au chômage. Cette proportion est plus faible que celle observée chez les personnes ayant un autre type d'incapacité, soit 47 %. En outre, les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement qui sont en emploi sont plus nombreuses en proportion que celles ayant un autre type d'incapacité à considérer que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans leur emploi actuel (60 % c. 46 %). Enfin, soulignons que plus des trois quarts (76 %) des personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement sont inactives sur le marché du travail en 2012, ce qui représente environ 16 000 personnes.

## TRANSPORT

En 2012, les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à un trouble du développement sont, en proportion, plus nombreuses que celles ayant un autre type d'incapacité à utiliser de façon régulière les transports en commun pour leurs déplacements dans leur ville ou leur communauté (21 % c. 18 %). Les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement sont aussi les plus grandes utilisatrices des services de transport adapté : 42 % d'entre elles les utilisent régulièrement pour se déplacer dans leur ville ou leur communauté comparativement à seulement 7 % de celles ayant un autre type d'incapacité. Cependant, parmi les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement qui utilisent les transports en commun ou le service de transport adapté ou pour qui ces modes de transport sont disponibles localement, près de la moitié (44 %) disent éprouver de la difficulté à les utiliser alors que cette proportion n'est que de 26 % pour les personnes ayant un autre type d'incapacité.

## CONCLUSION

Ce numéro dresse un portrait de la participation sociale des personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement vivant au Québec en 2012. Les données qu'il contient proviennent de l'ECL de 2012. Ce numéro documente également les obstacles que ces personnes rencontrent notamment en ce qui concerne leur revenu, leurs besoins d'aide non comblés pour réaliser leurs AVQ, leur activité sur le marché du travail de même que leur utilisation des transports en commun ou du transport adapté.

## RÉFÉRENCES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 1) : Enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec et sans incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 135 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2) : Enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec et sans incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 533 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2 – ajout et errata) : Enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec et sans incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 61 p.

CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR  
LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DU  
SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI  
DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICA-  
PÉES DU QUÉBEC

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE OBTENU SUR  
DEMANDE EN MÉDIAS ADAPTÉS.

Téléphone : 1 800 567-1465

Télécopieur : 819 475-8753

Téléscripteur : 1 800 567-1477

[evaluation@ophq.gouv.qc.ca](mailto:evaluation@ophq.gouv.qc.ca)

[www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca)

